



Communiqué de presse

## Accord d'association UE-Ukraine : Des contingents pour les céréales à paille : une avancée importante

Paris, le 05 juin 2025 – L'AGPB salue la publication au JOUE de l'adaptation de la mise en œuvre de l'accord d'association UE-Ukraine de 2026, avec des contingents tarifaires sur les importations de céréales ukrainiennes, notamment le blé et l'orge, qui s'appliqueront dès ce vendredi 6 juin. Une mesure attendue, qui répond à une exigence de longue date des producteurs français pour restaurer un minimum d'équité sur le marché intérieur européen.

Dans un contexte où les agriculteurs européens sont durement touchés par les effets de la libéralisation des échanges agricoles décidée en 2022, la réintégration de contingents tarifaires représente une première étape cruciale vers un retour à l'équilibre. L'AGPB insiste sur la renégociation en cours de cet accord qui doit impérativement maintenir le blé et l'orge parmi les produits sensibles, en maintenant des contingents au plus près de ceux de 2016.

*« La solidarité avec l'Ukraine ne fait pas débat. Mais elle ne peut s'exercer au détriment de la survie économique de nos filières agricoles. Dans un contexte de marché difficile, avec des moissons en baisse et des charges toujours élevées, nous devons assurer la vitalité de l'agriculture française. Nous saluons cette inflexion de la Commission européenne : c'est un premier pas dans la bonne direction, que nous défendons depuis le début, afin de garantir une concurrence loyale, préserver la stabilité des marchés et maintenir l'intégrité du marché unique. », déclare Éric Thirouin, président de l'AGPB.*

Cette évolution constitue un signal fort. Elle marque la prise en compte de la situation critique des marchés agricoles européens et répond aux alertes répétées des producteurs de céréales, en particulier sur la pression exercée par les importations massives en provenance d'Ukraine. L'AGPB appelle désormais les institutions européennes et les États membres à soutenir cette position lors des négociations à venir, en veillant à ce que les dispositifs de protection soient effectivement mis en œuvre, strictement contrôlés et pérennes.

---

### A propos de l'AGPB :

L'AGPB (Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales) agit pour défendre les valeurs et les intérêts des producteurs français de céréales à paille (blé, orge, avoine, seigle, sorgho...) Mobilisée au quotidien pour construire des solutions favorables à la compétitivité des exploitations céréalières, l'AGPB accompagne les céréaliers dans des transitions responsables. Les céréaliers de France rassemblés au sein de l'AGPB ont à cœur de relever les défis des transitions agricoles successives pour produire plus et produire mieux. [www.agpb.fr](http://www.agpb.fr)

**Contacts presse :** Charles COLLET / [Charles.collet@comfluence.fr](mailto:Charles.collet@comfluence.fr) / 06 68 69 00 99

---